

## page 1

- 2019: gros dommages causés par le feu
- Taux de primes 2020
- L'ECA dans des locaux tout neufs

## page 2

- Indice d'assurance inchangé
- Actualité ECA
- Réorganisation des sapeurs-pompiers jurassiens

## page 3

- Alarme-Météo

## page 4

- Nouveaux arrondissements de ramonage
- Qu'en est-il des extincteurs dans les habitations: obligatoires ou conseillés?

## 2019: gros dommages causés par le feu

L'exercice 2019 ne ressemble en rien à l'année précédente! Les dommages dus aux éléments de la nature grèvent les comptes de manière réduite alors que les dommages dus au feu correspondent à des montants très conséquents.

Bien que peu nombreux, les 140 sinistres causés par le feu représentent un montant de 9'650'000 francs, soit la pire année depuis l'existence de l'ECA Jura, juste après l'exercice 1986. Cinq sinistres ont à eux seuls fait pencher la balance avec un coût estimé à

plus de 8'500'000 francs. Par contre, les dommages dus aux éléments de la nature sont peu nombreux avec seulement 325 dossiers dont le coût avoisine les 590'000 francs.

L'ensemble des sinistres 2019, toutes causes confondues, coûteront 10'240'000 francs, soit près de 3'900'000 francs de plus qu'en moyenne annuelle. Fort heureusement, les excellents résultats dans le domaine des placements de capitaux permettront de boucler l'année 2019 de manière positive, grâce

aussi à la dissolution partielle de la provision de sécurité pour sinistres dus au feu.

Le millésime 2019 nous aura rappelé que tous les exercices ne se ressemblent pas! Certes, de grands sinistres dus au feu supérieurs à deux millions de francs ne se sont jusqu'à présent jamais produits de manière régulière, mais la probabilité existe et ce risque de gros dommages doit être pris en compte de manière pointue dans le cadre de nos contrats de réassurance.

## Taux de primes 2020

Votre facture annuelle 2020 est supérieure à celle de 2019 puisqu'un rabais anniversaire de 40% a été consenti l'année passée pour les 40 ans de l'ECA Jura. Par contre, aucun rabais ne peut être accordé cette année en raison du coût extraordinaire des sinistres dus au feu.

**Aucune augmentation de prime en 2020 malgré quelques sinistres dus au feu très conséquents.**

**Par contre, aucun rabais de prime ne peut être octroyé cette année.**

## L'ECA dans des locaux tout neufs

Avec une augmentation constante des dossiers et dans l'attente de la venue de la ville de Moutier dans le Jura, les locaux à disposition de l'ECA sont devenus trop exigus. Des travaux ont donc été réalisés dans le bâtiment situé à la rue de la Gare 14 à Saignelégier.

Nous avons transformé ce logement en locaux administratifs. Afin de permettre à tous les collaborateurs de continuer à travailler dans le bâtiment, ces transformations ont été réalisées, étage par étage, d'avril à décembre 2019. Cette option a été privilégiée par rapport à celle nécessitant un déménagement de l'ensemble du personnel pour quelques mois seulement.

Les espaces de travail sont désormais plus fonctionnels et plus grands alors que l'accueil de la clientèle s'avère plus chaleureux. Une petite salle adjacente à la réception est à disposition ainsi que deux salles de confé-

rences, de 6, respectivement 14 places. La construction remonte à 1995 et ces travaux de transformations ont permis de rénover l'intégralité des locaux et des façades. Si la pose de cellules photovoltaïques n'a pas pu être retenue en façade, la lustrerie a été intégralement changée afin de répondre au mieux à des critères d'économies d'énergie.



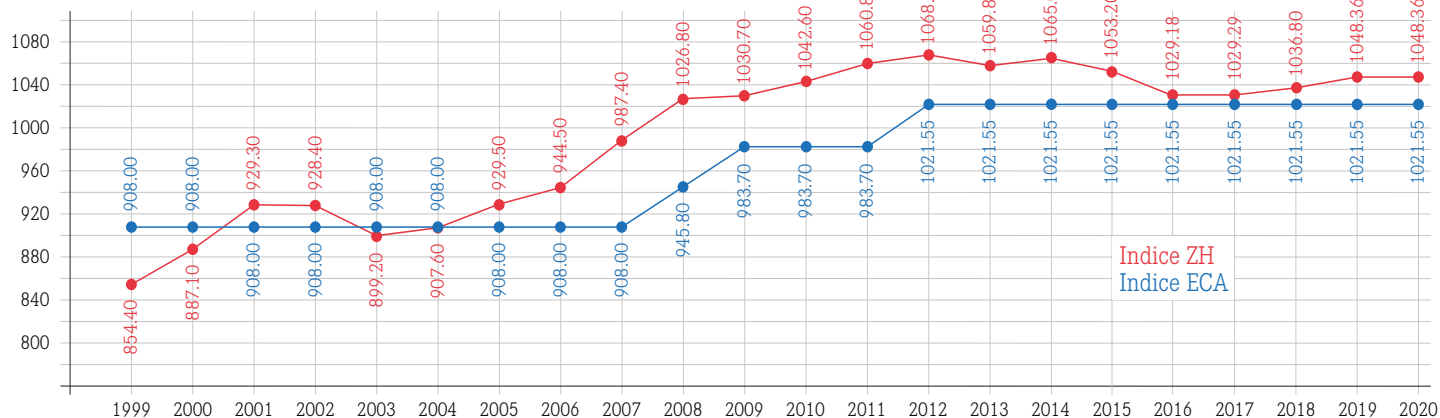
## Indice d'assurance inchangé

L'indice d'assurance pratiqué par l'ECA Jura doit être adapté lorsque l'indice des prix de la construction subit une modification de plus de 5%. Or, l'indice zurichois du coût de la construction est, une fois de plus, resté stable depuis le dernier relevé. À ce jour, cet indice zurichois est supérieur de 2,6% à celui pratiqué par l'ECA Jura.

Pour l'année 2020, le Conseil d'administration a donc décidé de maintenir l'indice à 135, soit à un niveau identique à celui pratiqué l'année précédente. La dernière variation de l'indice remonte à l'année 2012 avec une augmentation de 130 à 135 points.

Les sommes assurées figurant dans le bordereau des primes annuelles sont donc identiques à celles de 2019, à l'exception des bâtiments ayant fait l'objet d'une nouvelle estimation dans le courant de l'année 2019.

### Évolution de l'indice



## Actualité ECA

L'année 2019 a été calme au niveau des mutations dans le personnel de l'ECA. Nous avons toutefois engagé notre ancienne apprentie M<sup>me</sup> Marine Habegger pour un contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 janvier 2020.

Par contre, un changement d'importance est intervenu au Conseil d'administration. M. Charles Juillard, qui présidait les destinées de l'institution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, a dû quitter ses fonctions suite à son accession au Conseil des États. Le Gouvernement a désigné M<sup>me</sup> la Ministre Nathalie Barthoulot pour lui succéder. Nous remercions sincèrement M. Juillard pour la qualité de son travail et les nombreux dossiers qu'il a menés à terme

et souhaitons à M<sup>me</sup> Barthoulot beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions de présidente du Conseil d'administration de l'ECA Jura.

Dans le cadre des sapeurs-pompiers jurassiens, nous avons enregistré quelques mutations.

C'est ainsi que M. Albert Vogel, expert pour le service des échelles et instructeur, a quitté ses fonctions à fin 2019, atteint par la limite d'âge. Quant à M. Alexandre Kaiser, il a mis fin à son mandat en décembre 2019, après sept années passées en qualité d'expert radiocommunication. Pour le remplacer, M. Romain Veya a été nommé et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier

2020, le même jour que M. Alain Laederach, nouvel expert chimique.

M. Julien Barth a dû abandonner sa fonction d'instructeur suite à son déménagement. Messieurs Emmanuel Veluz et Alain Koller, commandants des SIS Basse-Allaine et Haut-Plateau, ont également quitté leurs fonctions à fin 2019. Leurs successeurs sont MM. Sébastien Cayla et Patrick Borruat qui ont pris les rênes de ces deux SIS au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Que toutes ces personnalités incontournables dans le monde des sapeurs-pompiers jurassiens soient vivement remerciées pour leur dévouement et leur disponibilité envers la population jurassienne.

## Réorganisation des sapeurs-pompiers jurassiens

Les travaux du groupe de travail chargé de proposer une réorganisation du service de défense incendie et de secours vont bon train. Sous la présidence de M. John Mosimann, inspecteur cantonal, le groupe s'est déjà réuni à 13 reprises durant l'année 2019 et il poursuivra ses activités en 2020. Un rapport intermédiaire a ainsi été remis au Gouvernement afin de l'orienter sur l'évolution des travaux.





## Alarme-Météo: L'application météo pour la Suisse

- Météo actuelle et prévisions du temps
- Alertes en cas d'intempéries
- Livecams
- Radar de précipitations
- Gratuit pour votre smartphone et tablette



## L'application météo pour la Suisse



### Météo actuelle et prévisions du temps

Informations météorologiques précises, y compris l'affichage du cours de température et la quantité de précipitations, l'indication du vent et la durée d'ensoleillement. Avec les radars de précipitations et d'éclairs ainsi que les cartes d'intempéries, de prévisions et de crues.



### Alertes en cas d'intempéries

Alarme-Météo vous avertit des dangers naturels par notification push. Définissez vous-même pour quels types d'intempéries et pour quel degré de dangers vous voulez recevoir les alarmes : pluie, vent & tempête, crue, gel, neige ou orage et grêle.



### Livecams

Visualisez la météo en temps réel. Alarme-Météo vous offre, en coopération avec Seitz Phototechnics SA, des images panoramiques 360° en haute définition et zoomables de plus de 200 emplacements en Suisse.



### Évenemétéo

Alarme-Météo informe, grâce aux notifications push, sur le déroulement de différentes manifestations outdoor. Ajoutez l'événement désiré à vos favoris et sélectionnez la date de votre visite.

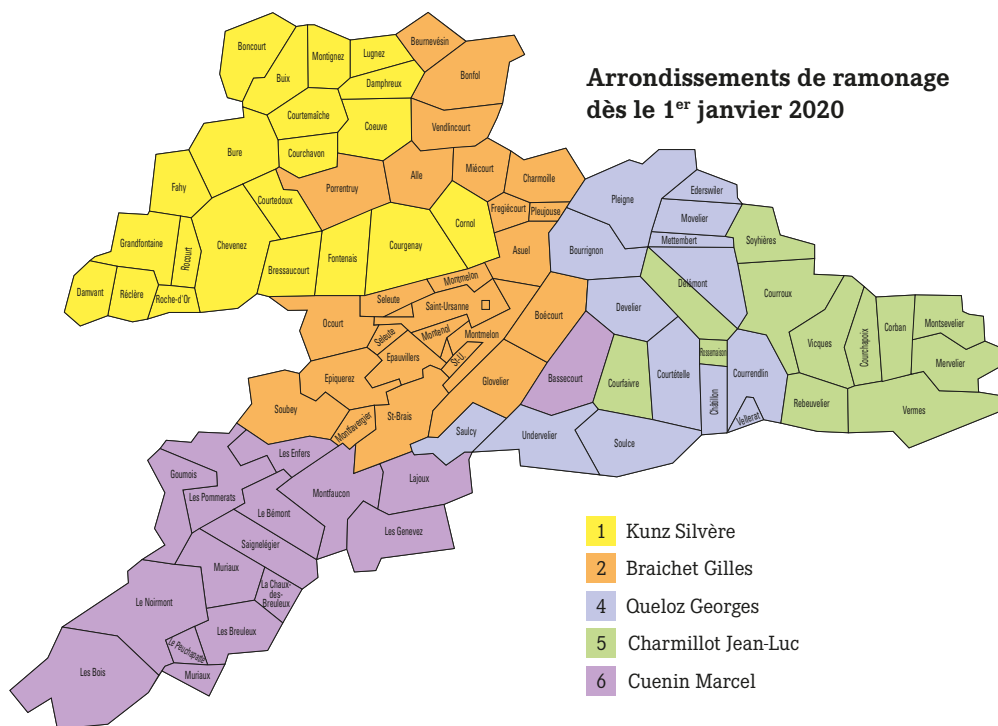
Vous êtes organisateur d'une manifestation en plein air ? Ajoutez votre événement dans Alarme-Météo et offrez à vos visiteurs une valeur ajoutée : <https://alarmemeteo.ch/evenemeteo/organisateurs/>



Scanner et installer Alarme-Météo gratuitement sur votre smartphone ou tablette.

## Nouveaux arrondissements de ramonage

M. Yvan Erard, maître ramoneur, a cessé ses activités le 31 décembre 2019. De concert avec l'Association des maîtres ramoneurs du Jura, l'ECA Jura a donc procédé à une nouvelle répartition des localités jurassiennes entre les cinq autres maîtres ramoneurs. Soucieux de respecter une répartition équitable entre tous les maîtres ramoneurs, plusieurs villages ont ainsi changé de maître ramoneur. Les communes et les citoyens de ces communes ont été informés de ces modifications qui déploient leurs effets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'occasion nous est donnée de remercier M. Erard pour sa fidèle et appréciée collaboration. Nous lui souhaitons une longue et belle retraite.



## Qu'en est-il des extincteurs dans les habitations: obligatoires ou conseillés?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les prescriptions de protection incendie applicables depuis 2005 ont été modifiées. Elles précisent les exigences que doivent remplir les dispositifs d'extinction tels que les extincteurs et déterminent s'il faut en équiper les bâtiments d'habitation. Petit tour d'horizon.

Sur le front de la prévention des incendies, jusqu'à fin 2014, les maisons et immeubles d'habitation construits ou transformés depuis 2005 avaient l'obligation d'être équipés d'un ou plusieurs extincteurs de type mouillant, c'est-à-dire aptes à éteindre des matières solides non fusibles telles que le bois, le papier, les textiles, le charbon et certaines matières synthétiques; ce n'est dorénavant plus le cas. Le législateur a en effet décidé, dans un souci de tendre vers des prescriptions moins contraignantes en termes financiers, de lever cette obligation.

Cette situation peut être considérée comme réjouissante pour le porte-monnaie des propriétaires, mais le risque, même minime, demeure. Dans la plupart des cas d'incendie, la vitesse d'intervention reste le nerf de la guerre. Agir avec prudence avant l'arrivée des pompiers peut en effet s'avérer salutaire. C'est pourquoi, même si ce n'est plus une obligation, nous vous conseillons de vous équiper d'extincteurs ou si vous en aviez déjà, de les conserver et les entretenir! En cas de départ de feu, ils sont et restent vos précieux alliés et l'un des meilleurs moyens de le circonscire.

### Ce qu'il faut choisir

L'ECA Jura vous conseille de choisir de préférence un extincteur portatif à eau pulvérisée qui est adapté à la plupart des feux. S'il est souhaitable qu'il possède la contenance la plus élevée, son maniement doit cependant rester aisé pour tous les usagers. Une contenance de 6 litres représente ainsi un bon compromis.

La mention d'une certification AEAI (marque en forme de losange sur l'extincteur) est un gage de conformité.

**Attention toutefois! N'utilisez jamais votre extincteur à eau pulvérisée pour un feu de cuisine!** Si la graisse dans votre poêle ou l'huile de votre friteuse s'enflamme, n'employez jamais votre extincteur à eau pulvérisée, vous seriez alors la victime d'une puissante explosion. Dans ce

cas précis, cherchez à étouffer le feu avec une couverture d'extinction ou directement avec le couvercle de la casserole.

Votre extincteur est à placer de façon à ce qu'il soit facilement accessible et visible ou clairement signalé par un panneau, par exemple à proximité de la sortie, dans les couloirs ou cages d'escaliers. Enfin, il doit être régulièrement révisé, les prescriptions en matière de protection incendie précisant désormais que les extincteurs soient soumis à des contrôles périodiques conformément aux instructions du fabricant.

**Et pour les autres bâtiments?** En fonction du risque d'incendie et de la taille des bâtiments, les extincteurs portatifs restent obligatoires dans certains bâtiments. Vous trouverez plus de détails sur notre site internet [www.eca-jura.ch](http://www.eca-jura.ch), sous l'index « moyens d'extinction ».

